

**PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS
DE LANGUE OFFICIELLE
ENTENTE CANADA – NOUVEAU-BRUNSWICK RELATIVE À LA PRESTATION
DE SERVICES EN FRANÇAIS - 2005-2006 À 2008-2009**

PROJET SPÉCIAL APPROUVÉ EN 2006-2007

Conformément au paragraphe 4.2 de l'Entente Canada – Nouveau-Brunswick relative à la prestation de services en français - 2005-2006 à 2008-2009, le Canada contribuera financièrement à la réalisation du projet décrit ci-après.

Titre du projet

États généraux des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick - Phase III

Durée

Du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007

Objectifs (à long terme)

- Informer et sensibiliser la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick du rôle des arts et de la culture dans le développement de la société acadienne.
- Réviser des mécanismes politiques et juridiques qui assureront une amélioration du statut socio-économique de l'artiste professionnel acadien du Nouveau-Brunswick.
- Favoriser la concertation du secteur des arts et de la culture pour que les intervenants puissent s'entendre sur les éléments d'une action culturelle globale, voire une vision pour l'Acadie.
- Assurer une meilleure intégration des arts, des artistes professionnels et de leurs œuvres dans le milieu scolaire francophone.

Résultats prévus (2006-2007)

- Mobilisation de l'ensemble des forces vives du secteur arts et culture dans le but d'accroître la collaboration entre les artistes, les organismes artistiques et culturels existants et entre les joueurs clés des communautés tels les municipalités et les organismes communautaires des différents secteurs de la société acadienne.
- Participation et engagement accru des partenaires gouvernementaux (fédéral et provincial) dans le processus de réflexion des États généraux.

Budget prévu

200 000 \$

Contribution du Canada

100 000 \$

Contribution du Nouveau-Brunswick

100 000 \$

Approuvé ce ____^e jour de _____ 2006